DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE
CARCASSONNE

Matière : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

Sous matière : POLITIQUE DE LA VILLE-HABITAT-LOGEMENT

OBJET : OPERATION CŒUR DE VILLE N°2025-08 – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DES REHABILITATIONS DES FACADES

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU : 02 JUIN 2025

AFFICHAGE EN DATE DU : 02 JUIN 2025

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU 18 JUIN 2025

Envoyé en préfecture le 16/06/2025
Reçu en préfecture le 16/06/2025
Publié le 18 JUIN 2025
ID : 011-211100763-20250610-DB2025159-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-159
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du mardi 10 juin 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA – LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Préscillia GRANIER, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian WINTERHALTER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations :
Régine SURRE donne pouvoir à Brigitte BATIGNE,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à François DEMANGEOT,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Hélène GIRAL,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
IMEDJADJ Nadia donne pouvoir à Nicole CATHALA – LEGUEVAQUES
SERRES Béranger donne pouvoir à Philippe GREFFIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire rappelle que, dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'habitat et du cadre de vie, la Commune a mis en place une aide financière pour

inciter les propriétaires à réhabiliter les façades des immeubles situés dans le cœur de ville et visibles du domaine public.

Monsieur le Maire donne lecture du tableau des demandes de paiement annexé à la présente ayant reçu l'agrément de la Ville, réunissant les conditions définies dans le cahier des charges pour l'obtention de la subvention.

Les travaux étant conformes aux prescriptions et aux devis déposés, Monsieur le Maire propose d'attribuer les subventions aux propriétaires concernés, pour un montant de 8 805.72 Euros conformément au tableau présenté en annexe. Ce qui porte le montant total des subventions payées en 2025 à 34 134.43 Euros (9 immeubles).

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux Enseignement Supérieur, en date du 10 juin 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES AVOIR DELIBERE

ATTRIBUE au vu des dossiers de demande de paiement déposés, des subventions au titre de l'aide à la réhabilitation des façades, d'un montant de 8 805.72 Euros.

PRECISE que la dépense sera imputée sur le budget « investissement » de la Commune (Opération 9006 : Aménagement urbain - article 20 422 : subvention d'équipement).

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.
Pour extrait conforme au registre.
La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Ampliation faite le 18 JUIN 2025

Certifiée exécutoire par réception en Préfecture le : 16 JUIN 2025

Par publication le : 18 JUIN 2025

Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 10 juin 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

VILLE DE CASTELNAUDARY 11 (Aude)